

Capsule 2 En finir avec les déchets

C'est une grande conquête de la science aussi bien que du sens commun : nous savons maintenant que les résidus de toutes les activités humaines forment des ressources que l'imagination et l'inventivité peuvent transformer pour plus de prospérité. Ce qui, hier, était considéré comme un déchet peut devenir une ressource précieuse.

À la condition de bien comprendre que les usages que nous faisons de la matière première pour en faire des biens d'utilité courante ont pour effet de déplacer les lieux d'extraction. En effet, si les mines, la terre et les forêts fournissent les matières premières au début du cycle de production, ce sont en grande partie les villes qui, par la suite, génèrent de nouvelles matières premières. Les rebuts et rejets de toutes sortes contiennent des matières qui peuvent être remises dans les cycles de production.

La collecte de ces résidus peut fournir aux villes une occasion précieuse de développement économique. Les ordures ménagères, les déchets d'entreprises et autres rebuts peuvent être considérés comme des gisements de matières permettant de limiter l'extraction primaire des ressources, de créer des emplois et de la richesse en les traitant avec méthode. Telle est l'approche des 3R-V : réduction, réutilisation, recyclage et valorisation.

Les systèmes de collecte d'ordures doivent être considérés comme des organisations de construction de gisements, gisement de matières organiques qui peuvent être compostées, gisement de matières plastiques qui peuvent être valorisées, les pièces métalliques peuvent être retirées et recyclées. Dans chaque cas, les municipalités doivent commencer par s'assurer de bien connaître les gisements qu'elles peuvent faire naître. Cette analyse permettra de faire des choix éclairés. Et il appartient aux élus municipaux de choisir et faire partager les modes de transformation qui favoriseront les circuits de traitement les plus avantageux pour la prospérité et le bien-être de leur ville.

Diverses technologies existent pour construire ces systèmes mais le principal critère à respecter est celui de la qualité du déchet trié qui fera une meilleure matière en bout de ligne. Divers critères peuvent être retenus pour en fixer le choix. Les contextes spécifiques peuvent permettre de les ordonner. Dans tous les cas, la logique de développement est circulaire : chaque résidu est traité tour à tour comme un produit et comme une ressource.

On peut en trouver un exemple inspirant au Togo dans la communauté urbaine de Lomé qui a mis en place des structures de compostage décentralisées. Chaque quartier ou zone habitée peut ainsi produire son propre compost pour le verdissement de son territoire.

Dans telle ville, la priorité pourra être accordée au traitement de la matière organique, auquel cas, les logistiques de collecte et de compostage pourront être prioritaires, selon des approches centralisées ou non, selon les caractéristiques de l'habitat ou selon les choix d'utilisation et d'attribution du compost produit. Les ordures ménagères deviennent du compost qui lui-même devient une ressource pour amender les sols et améliorer les

cultures. Ailleurs c'est vers la production d'énergie que seront dirigées les priorités de traitement et donneront lieu à la construction d'unités de production de biogaz.

La réglementation municipale vient renforcer les choix de priorité et même susciter des initiatives. Au final, le traitement des ordures n'apparaît plus au budget municipal comme une dépense mais bien comme une source de revenus potentiels.